

EDITION 2016

ON PEUT (RÉ)APPRENDRE À TOUT ÂGE !

« Agir ensemble contre l'illettrisme »

**Pour l'accès de tous à la lecture,
à l'écriture et aux compétences de base**

**JOURNÉES
NATIONALES D'ACTION
CONTRE L'ILLETTRISME**

5 au 10 septembre 2016

www.anlci.gouv.fr

Une dynamique collective pour
amplifier la prise de conscience et
faire connaître les solutions

**“ Agir ensemble
contre
l'illettrisme ”**

Collectivité
Territoriale
de Martinique



Du 5 au 10 septembre 2016, les Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme (JNAI), temps fort annuel dédié à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme, permettent de mieux comprendre ces situations, et les moyens d'y remédier ou de les prévenir.

Cette 3ème édition, organisée à travers toute la France, mettra à nouveau en lumière tous les acteurs de terrain qui mettent en œuvre des solutions de prévention et de lutte contre l'illettrisme au quotidien.

Le mot d'ordre cette année 2016 :

« Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme ! »

Des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme initiées en 2014 par l'ANLCI pour :

- Susciter une prise de conscience sur l'illettrisme, phénomène invisible mais présent partout.
- Montrer que l'on peut sortir de l'illettrisme et que l'on peut, à tout âge, retrouver le goût des mots, se les réapproprier, les partager et ne plus ressentir la honte d'être tenu à l'écart des codes de l'écrit dans une société comme la nôtre où ils sont omniprésents.
- Donner à voir, à travers des manifestations de proximité, portes ouvertes, débats, rencontres, témoignages, que des actions nombreuses existent pour donner accès à tous à la lecture, à l'écriture, au calcul.
- Donner à voir, à travers des manifestations de proximité, portes ouvertes, débats, rencontres, témoignages, que des actions nombreuses existent pour donner accès à tous à la lecture, à l'écriture, au calcul.

Les manifestations labellisées «Agir ensemble contre l'illettrisme» ont pour but de donner une information simple sur l'illettrisme et sur le quotidien des personnes qui y sont confrontées. Elles s'attachent à valoriser les solutions qui existent en mobilisant les médias, en facilitant les rencontres entre les acteurs, les personnes concernées, le grand public, etc.

Les partenaires des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme : tous les acteurs locaux, engagés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme, qui se mobilisent pour redonner confiance aux personnes concernées, leur adresser un message positif affirmant que l'on peut renouer avec la lecture et l'écriture quel que soit son âge, et leur permettre de prendre un nouveau départ.



Retrouvez le programme des opérations labellisées proches de chez vous sur www.anlci.gouv.fr, la page facebook «Agir ensemble contre l'illettrisme»,

**POUR QUE LE NUMÉRIQUE
PROFITE À TOUS,
MOBILISONS-NOUS
CONTRE L'ILLETTRISME !**

A l'heure de la dématérialisation systématiquement proposée pour l'accès aux services, chacun le sait, pour ne laisser personne sur le bord du chemin, les défis à relever sont importants : la présence croissante du numérique dans la vie quotidienne et au travail révèle encore davantage les difficultés liées à l'illettrisme.

Pour s'informer sur ses droits, les faire valoir, sortir du chômage, communiquer, se former, ..., il faut mobiliser des compétences de base intégrant le numérique tout comme la lecture et l'écriture.



Or, pour les 2 500 000 personnes confrontées à l'illettrisme en France, ces actes simples, qui demandent l'utilisation de supports numériques reposant sur l'écrit, sont autant d'obstacles dans l'accès aux droits, aux soins, à la santé, au travail, à l'échange d'information, dans notre société.

Pourtant le recours au numérique constitue aussi une formidable opportunité pour renforcer l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture, calcul.

Pour que chacun prenne bien la mesure des conséquences concrètes de la digitalisation pour les personnes confrontées à l'illettrisme, et, pour promouvoir dans le même temps les initiatives qui tendent à rapprocher du numérique les personnes ne maîtrisant pas les compétences de base, 60 partenaires réunis par l'ANLCI ont signé la charte « Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous-contre l'illettrisme ! ».

Au niveau de la Martinique, l'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne)¹ menée par l'Insee en 2014 a estimé à **13%** la part de la population martiniquaise en difficulté grave ou forte à l'écrit, passant de 34 000 personnes touchées en 2006 à **29 000 personnes**.

Le traitement de l'étude est en cours de finalisation mais nous pouvons communiquer sur quelques chiffres clés.

Selon cette enquête, l'illettrisme touche toutes les couches de la population :

- Les hommes sont plus souvent en difficulté face à l'écrit que les femmes : **24%** contre **15,4%** pour les femmes.
- **22,4 %** des demandeurs d'emploi sont en difficulté face à l'écrit.
- **9,7 %** des actifs occupés sont en situation d'illettrisme
- **44,4 %** travaillent dans le secteur de l'agriculture et la pêche, **27 %** dans le secteur de l'industrie manufacturière, **16,6 %** sont dans le secteur Autres activités de services et **14 %** dans celui de la construction.

L'enquête IVQ de l'Insee Martinique couvre d'autres domaines que celui de la lecture, comme la production écrite, la compréhension orale et le calcul.

Selon cette enquête, le phénomène d'illettrisme concerne d'abord :

- les plus âgés,
- les demandeurs d'emploi (notamment de longue durée)
- ainsi qu'une partie importante des habitants du Nord de la Martinique :
 - Zone Centre 9,8 %
 - Zone Sud 10,6 %
 - Zone Nord-Caraïbes 21,2 %
 - Zone Nord-Atlantique 23,3 %

Dans l'enquête relative au recensement de la population, on peut noter qu'une baisse de la population Martiniquaise se confirme en 2013 avec un solde naturel affaibli par le vieillissement de la population, la pyramide des âges se creuse dans la tranche des 20-40 ans avec un déficit de jeunes adultes, une forte hausse des personnes vivant seules ainsi qu'une forte diminution de la taille des ménages. Ces éléments ont un impact sur le taux global de personnes en situation d'illettrisme dénombrées en 2014.

En 2015, dans le cadre des Journées Défense et Citoyenneté, **19,5 %** des jeunes reçus sont repérés comme étant en situation d'illettrisme, la moyenne nationale est de 4,3 %.

L'illettrisme est un problème encore trop souvent sous-estimé parce qu'invisible et encore trop souvent tabou parce qu'il n'est pas facile d'en parler avec les personnes concernées. Il est synonyme de gêne, de dépendance et parfois de honte. Pourtant des solutions existent et il est possible de réapprendre quel que soit son âge.

¹ Cette enquête a été reconduite en 2014 et les résultats de l'étude seront disponibles courant novembre 2016.

Illettrisme...quelques définitions

Pour agir efficacement il faut savoir tout d'abord de quoi on parle, de qui on parle et se mettre d'accord sur les mots.

Pour bien comprendre la réalité des personnes concernées par l'illettrisme et leur apporter les solutions appropriées, il est indispensable d'appréhender les différentes situations grâce à des définitions simples et claires pour cesser de confondre illettrisme, analphabétisme et situation d'apprentissage du français comme langue étrangère.

Illettrisme

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

Analphabétisme

On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

Français Langue Etrangère (FLE)

Pour les nouveaux arrivants en France qui ne parlent pas la langue, on parle de FLE. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.

Ces mots définissent donc des situations bien différentes.

Enjeux

Les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme viennent témoigner de la volonté commune des partenaires et acteurs de la lutte contre l'illettrisme de mieux informer les personnes concernées sur les solutions effectives et les structures référentes qui leur permettent de faire le premier pas et d'être accompagnées dans leur processus d'acquisition des savoirs de base (lire, écrire, compter).

Objectifs

- 1.** Amplifier la prise de conscience sur ce phénomène
- 2.** Valoriser les solutions concrètes et en installer de nouvelles
- 3.** Encourager les initiatives qui concourent à donner une meilleure information sur l'illettrisme et sur les solutions qui existent.



Le Centre Ressources Illettrisme de Martinique, porté par l'AGEFMA, profite de cette semaine pour communiquer sur le numéro vert d'information dédié à la lutte contre l'illettrisme et mis à la disposition des martiniquais afin de poursuivre le travail de sensibilisation



LE LABEL

En Martinique, des initiatives sont prises en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Elles sont mises en place par des associations, des structures, des institutions et des entreprises et ne sont pas toujours connues du grand public. Les journées d'action contre l'illettrisme sont une occasion pour mettre en lumière toutes ces initiatives.

Quelles actions peuvent être labellisées ?

L'attribution du label « Agir ensemble contre l'illettrisme » est accordé par l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) et peut concerner une manifestation, une opération, un temps fort qui peut prendre de multiples formes -conférences, portes ouvertes d'une structure, projections de courts métrages, de films, débats organisés par une association, présentation d'une production, ...,- et qui propose un espace, une intervention, un stand, une mise en lumière sous une forme ou une autre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

On peut également proposer des informations, des ressources, des présentations d'initiatives ou de donner la parole aux acteurs et/ou aux personnes concernées par l'illettrisme.

LISTE DES ACTIONS LABELLISEES EN MARTINIQUE

**** Programme susceptible de modification ****

	Intitulé action	Contenu	Date	Organisateur - Contact
1	Sessions de sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme <i>Dans le cadre des actions partenaires</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Illettrisme : de quoi parlez-vous ? 2. Pourquoi s'intéresser à la maîtrise des savoirs de base ? 3. Les solutions proposées 	Du 6 au 9 septembre	AGEFMA - CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME Mme SAINGRE Myriam Directeur Général Référent : Mme JEROME Céline Tél. 0596 71 21 86 celine.jerome@agefma.fr www.agefma.fr
2	La MDS au cœur des quartiers <u>Action 1</u> : « Caravane de sensibilisation et d'information à l'illettrisme » <u>Action 2</u> : « Demi-journée de sensibilisation aux compétences de base autour du numérique »	Parcours des quartiers afin de sensibiliser et informer la population sur la situation d'illettrisme en Martinique Intervention de partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque de Ducos • CGSS : « De l'intérêt de l'utilisation du numérique » • Intervention d'un écrivain • Slam 	7 sept. 16h - 19h 9 sept. 14h – 17h	MAISON DUCOSSAISE DU SAVOIR Mme LE VOUR'CH Christiane Présidente Référent : Mme JOSEPH Tél. 0596 60 22 58 / 0696 22 75 40 mds.illettrisme@gmail.com www.mdsillettrisme.sitew.fr/#Page_1.A
3	Lire et écrire avec le numérique	Journée portes ouvertes : . Présentation des méthodes de travail	7 septembre	JMJ FORMATION Mme JOSEPH-MATHURIN Jocelyne Directrice Tél. 0696 50 23 33 josephmathurin.j@orange.fr http://www.jmjformation.com/
4	L'écriture par-delà des murs au Centre Pénitentiaires de Ducos	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontre avec les familles 2. Mise en œuvre d'ateliers d'écriture pour les détenus 	7 septembre	LABO DES HISTOIRES Mme AGNOLY Rosita Directrice d'antenne Tél. : 0596 70 69 00 rosita@labodeshistoires.com http://labodeshistoires.com/lbh/martinique/

5	« Progresser ensemble » en lien avec le CCAS de la Ville de La Trinité	Lancement d'un dispositif de formation à l'attention des Trinitéens : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du dispositif • Tenue de stand d'information 	7 septembre 9h – 13h	AXIOME M. MERIL Fred Président Tél. : 0696 75 15 24 fredmeril@live.fr http://www.mairie-latrinite.fr/
6	Et si on [re]faisait la rentrée ?	Un atelier d'écriture sur la thématique "Et si on [re]faisait la rentrée?" afin de faire écrire les élèves/étudiants sur la rentrée vécue/rêvée et de dédramatiser cette période. L'atelier d'écriture dure une heure, est animé par les enseignants de Lettres volontaires et s'achève par le partage des productions c'est-à-dire leur lecture à haute voix.	8 et 9 septembre	LYCEE PROFESSIONNEL FRANTZ FANON DE LA TRINITE Mme REYAL Chantal Proviseur Tél. 0596 65 74 65 Ce.9720430k@ac-martinique.fr Réfèrent dossier : Mme FRANCOISE Laura Tél. 0696 43 02 09 laura.francoise@wanadoo.fr http://site.ac-martinique.fr/lp_frantzfanon/
7	Ateliers d'écriture au RSMA	Ateliers d'écriture autour des nouvelles technologies : <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des outils favorisant la lutte contre l'illettrisme • Logiciels GERIP 	8 septembre 10h – 12h	LABO DES HISTOIRES Mme AGNOLY Rosita Directrice d'antenne http://www.rsma-martinique.com/
8	Pour que le numérique profite à tous	« Se projeter dans l'environnement numérique... une priorité » : <ul style="list-style-type: none"> • Projection de travaux des apprenants • mise en situation sur poste informatique • Temps d'échange Table ronde : « Savoirs de base et numérique, vers une citoyenneté active ou réactive ? »	9 septembre 9h – 13h	IFNA Mme DE LAFARGUE Gisèle Présidente Tél. : 0596 65 35 18 ifna972@orange.fr Réfèrent : M. LAVIOLETTE Bruno ifnasecretariat@orange.fr
9	D Lettres O Numérique	Ateliers pour se familiariser aux bonnes pratiques et usages des TIC dans le cadre de leurs projets personnels et professionnels : <ul style="list-style-type: none"> • Jeux de table individuels et collectifs pour un usage de divers registres de compétences : numériques, 	10 septembre 9h – 12h	PN CONSULTING – MAPTIC M. NOLEO Patrick Gérant Réfèrent : Mme AUGUSTE Myriam Tél. 0596 42 33 70 / 0696 38 31 27 m.auguste.pnc@gmail.com http://www.pn-consulting-maptic-martinique.com/

		phonétiques, lexicales etc. <ul style="list-style-type: none"> • Démarches en ligne • Echanges 		
10	« 1001 clés »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation des chefs d'entreprise sur la problématique de l'illettrisme 2. Présentation du nouveau dispositif « 1001 clés » 3. Les autres dispositifs : 1001 Lettres et CléA 	23 septembre	OPCALIA MARTINIQUE M. MARCELIN Olivier Directeur Référent : Mme MONTLOUIS-CALIXTE Gladys Tél. 0596 50 79 31 glawdys.montlouiscalixte@opcalia-martinique.com http://www.opcalia.com/

Plaquette
d'information
du CRI

NE PAS HESITER A FAIRE LE PREMIER PAS ET REPRENDRE CONFIANCE EN SOI

Parler de ses difficultés de lecture et d'écriture avec un professionnel de l'accueil, de l'orientation et de la formation, facilitera une prise en charge adaptée pour réapprendre les compétences de base et s'inscrire dans un véritable parcours d'insertion durable

“ Agir ensemble contre l'illettrisme ”

Des partenaires mobilisés sur le territoire

Pour vous aider dans votre démarche, le **Centre Ressources Illettrisme** met à votre disposition

N° Vert 0 800 16 15 14

> CRI Martinique

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME



➤ AU NIVEAU NATIONAL

- **L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme**

Créée en octobre 2000 sous forme de Groupement d'Intérêt Public, l'ANLCI est un espace de mobilisation et de travail où tous ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. C'est un vaste réseau de partenaires qui travaillent ensemble.

Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.

Mesurer : L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à mesurer, prévenir et agir contre l'illettrisme et à favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Organiser : Elle favorise la fédération et l'optimisation des moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme.

Outiller : Elle accompagne et aide les acteurs qui réalisent des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences, pour améliorer la qualité et l'efficacité des services proposés aux personnes concernées.

ANLCI

1, place de l'École – BP 7082

69 348 LYON CEDEX

Tél. : 04 37 37 16 80 – Fax : 04 37 37 16 81

➤ AU NIVEAU REGIONAL



Collectivité
Territoriale
de Martinique

- **La Préfecture,**
- **La Mission régionale de Lutte contre l'Illettrisme,**
- **La Collectivité Territoriale de Martinique,**
- **le Centre Ressources Illettrisme Martinique**

La lutte contre l'illettrisme s'appuie sur un cadre législatif et institutionnel étendu:

- **La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions** érige la lutte contre l'illettrisme en priorité nationale avec inscription au Code du Travail (article 24 de la loi).
- **La création, en 2000, de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme qui a succédé au Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme.** Elle a pour but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile pour prévenir et résorber l'illettrisme, d'animer et coordonner sa mise en œuvre
- **La Loi du 5 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie.** Elle a créé le Droit Individuel à la Formation (DIF) et mis en place les périodes de professionnalisation au profit des salariés qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Ces dispositifs sont venus compléter les actions de formation de base inscrites dans les plans de formation des entreprises.
- **La Loi de mars 2006, pour l'égalité des chances et la création de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité.** Cette agence devait mettre en place, entre autres missions, des actions en direction des publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sur l'ensemble du territoire national, et devait concourir à la lutte contre l'illettrisme.
- **Le Relevé de décision du Conseil interministériel de l'Outre-mer en date du 6 novembre 2009 - Atelier 7 : Egalité des chances – Promotion de la diversité – Insertion des jeunes.** On y retrouve la nomination d'un sous-préfet à la Cohésion sociale et à la jeunesse chargé de la coordination des acteurs qui œuvrent en faveur des jeunes et qui a pour mission de rendre plus efficaces les politiques publiques dédiées à la lutte contre l'illettrisme, l'insertion sociale et l'égalité des chances.

Cette mission a permis l'élaboration d'un Plan d'action pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme comprenant trois axes :

- Diagnostic et gouvernance ;
- Prévention pour tous les publics ;
- Mesures spécifiques en direction des jeunes et des adultes.

L'objectif de ce plan était de réduire de moitié en cinq ans l'écart entre la métropole et l'outre-mer.

Un nouveau plan régional a été signé le 7 septembre 2015. Il a été élaboré sur la base de l'expérience du précédent plan 2011-2013 et a permis de renforcer des partenariats. Il définit les priorités régionales en s'articulant autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : Prévention de l'illettrisme
- Axe 2 : Accompagnement des 16-25 ans
- Axe 3 : Savoirs de base et monde du travail
- Axe 4 : Gouvernance, animation et appui aux acteurs

L'objectif de ce 3^{ème} plan est de faire baisser le taux d'illettrisme de deux points et d'atteindre le taux de **9,5 %** pour 2018.

- **La circulaire DGEFP N°2008/01 du 3 janvier 2008** a permis de définir des orientations en faveur l'accès aux compétences clés pour une insertion durable dans l'emploi des personnes en difficulté avec les savoirs de base. Ce programme piloté par la DIECCTE Martinique s'adressait prioritairement aux personnes de premiers niveaux de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi.
- **La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a engagé ce qu'il a été convenu d'appeler « l'Acte III » de la décentralisation.** Elle vient modifier le dispositif de formation professionnelle tout en renforçant les prérogatives de la Région au niveau de la prise en charge des publics. Elle précise que « **la Région a la responsabilité de garantir l'accès de toute personne à la formation professionnelle et qu'elle est compétente vis-à-vis de tous les publics, y compris ceux relevant jusque-là de la compétence de l'Etat** ». Il s'agit donc des publics en situation d'illettrisme, des détenus, des personnes handicapées et des français établis hors de France.

La Mission régionale de Lutte contre l'Illettrisme

Un chargé de mission régional, nommé conjointement par le Préfet de Région et l'ANLCI, avait pour mission première de mettre en œuvre les décisions du Comité de pilotage et d'assurer l'interface entre ce Comité et les instances techniques créées pour les besoins d'élaboration, d'animation et de mise en œuvre du plan régional.

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 20 juin 2001, les missions du chargé de mission sont les suivantes :

- **Impulser, animer et coordonner les actions** et initiatives des acteurs en déclinaison des orientations définies par le plan régional de prévention et lutte contre l'illettrisme ;
- **être l'interlocuteur des services** déconcentrés de l'état, des collectivités, et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme ;
- **Appuyer**, en lien avec le comité technique, les travaux du comité de pilotage et **mettre en œuvre** ses décisions ;

- **Préparer, piloter et animer** le comité technique et les commissions thématiques ;
- **Coordonner l'offre d'appui** aux acteurs sur les territoires ;
- **Coordonner l'ingénierie** de suivi et d'évaluation du plan régional de lutte contre l'illettrisme ;
- **Coordonner l'information et la communication** sur le plan régional.

La Collectivité Territoriale de Martinique

Dans le cadre des nouvelles compétences conférées aux Régions par la loi du 5 mars 2014 «Formation Professionnelle, emploi et démocratie sociale», la collectivité régionale devra mettre en place, avec l'appui technique du Centre Ressources Illettrisme de Martinique, de nouvelles compétences ; notamment, les formations relatives au socle de connaissances et de compétences pour les personnes à la recherche d'un emploi.

Le Centre Ressources Illettrisme Martinique



Le Centre Ressources Illettrisme est **un espace d'animation**.

- Il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la Lutte contre l'illettrisme.
- Il veille à garantir l'accès du public à l'information en matière de lutte contre l'illettrisme.
- Il diffuse et met à disposition l'information, promeut les actions, les organismes intervenant dans ce domaine, les dispositifs ainsi que les ressources documentaires et pédagogiques disponibles.
- Il contribue à la professionnalisation des acteurs en relation avec les personnes en situation d'illettrisme.

Centre Ressources Illettrisme (CRI)

AGEFMA – Immeuble Foyal 2000

Place Lafcadio Hearn – Rue du Gouverneur Ponton

97200 FORT-DE-FRANCE

Tél. : 0596 71 11 02